

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2022

A 19h30 salle du conseil Municipal à DOMBLANS

Présents : Jérôme TOURNIER, Monique GAUDRON, Emmanuel RIZZI, Chrystel MEULLE, François FOUCQUART, Amandine GUICHARDOT, Brigitte MATHIEUX, Jean NOZIERE., Marie Noëlle ROY, Chantal MARTELIN, Karine BLONDEAU, Roger BALLEET, Rémi COURTOUT, Gilles CAMPY, Emmanuel GROUILLON, Sandrine GAUCHET

Excusés : Frédéric OLIVIER pouvoir à Amandine Guichardot; Annie SALOMON-DUMONT pouvoir à M.N.ROY, C.CANNARD pouvoir à Emmanuel GROUILLON

Emmanuel RIZZI nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

1 Approbation du compte rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

2 Conclusion commissaire enquêteur parcelles cadastrées ZD 185 et 186 et chemin privé « la croix du poirier »

Avis favorable du commissaire enquêteur. En cas de blocage, l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme prévoit que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées. Ces dispositions permettent de transférer la propriété d'équipements communs malgré l'opposition de l'un des colotis. L'article précité précise que la décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune. Aucun propriétaire n'ayant fait connaître son opposition le CM peut délibérer. Adoption à l'unanimité

J.TOURNIER indique qu'un courrier sera envoyé aux anciens propriétaires.

3 Mise à jour du tableau de la voirie

Suite à plusieurs délibérations concernant la voirie, il convient de mettre à jour définitivement la longueur totale de la voirie. Cela a des incidences sur la DGF et d'autres contributions. A ce jour la longueur totale est de 22 416 ml (sans la rue Michel Ducey). Adoption du dossier à l'unanimité.

4 et 5/ Suppression d'un poste d'un agent contractuel et création d'un nouveau poste

Jérôme informe que la gestionnaire devra faire un total de 317h45 sur l'année à raison de 30 heures par mois comprenant la gestion des salles des fêtes et le ménage à la mairie. Une entreprise sera mandatée, à sa demande, pour le gros ménage. Par petit ménage on entend tout évènement non festif (réunions). Remarque de Jean Nozière : quel devenir pour la machine à laver les sols ? Réponse du maire : les sols ont toujours été à la charge de la commune, les utilisateurs se contentaient de balayer

Fermeture du poste : Adopté à l'unanimité.

Ouverture du poste : Adopté à l'unanimité.

6/ modification du règlement intérieur des salles des fêtes

Mme Mechighel demande qu'une modification du règlement intérieur afin de spécifier que les tables seront vérifiées et que le locataire devra se charger de les ranger.

Le fait de ne ranger les tables que lors de l'état des lieux de sortie pose de gros problèmes pour la gestionnaire qui range habituellement les tables dès la fin de la manifestation quand il y a du monde. Pas de modification du règlement intérieur : Adopté à l'unanimité.

Proposition de faire un nettoyage annuel par les moyens communaux. Monique GAUDRON regarde pour trouver une date et solliciter les conseillers et employés municipaux.

Débat sur le niveau de chauffage et le coût quand la salle n'est pas occupée. Pas de conclusion.

7/ Cession de matériel communal : motopompe et épareuse

Courrier de M.Jacques Grillot afin d'acquérir la motopompe. Le maire précise que le principe d'incessibilité à vil prix des biens publics, lequel découle de l'interdiction plus générale faite aux personnes publiques de consentir des libéralités semble interdire la cession gracieuse de la motopompe. Ce principe se matérialise en droit, pour ce qui concerne les biens meubles, à l'article L.3211-18 du code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que « *les opérations d'aliénation du domaine mobilier de l'État ne peuvent être réalisées ni à titre gratuit, ni à un prix inférieur à la valeur vénale* ». Le conseil municipal, suivant ce principe, s'accorde pour refuser la cession à titre gratuit de la motopompe et demande au maire de répondre par courrier à M.Grillot en lui proposant, s'il le souhaite, de l'acheter dans le cadre d'une offre à la population.

Compte tenu d'une réorganisation nécessaire des missions des agents et d'une volonté de limiter les dépenses de fonctionnement, il est proposé de vendre l'épareuse et de faire faire le travail par une entreprise extérieure.

Un contre, cinq abstentions, 11 pour

8/ Projet de convention cadre d'engagement réciproque pour le lancement d'un Programme Global d'Aménagement et de Développement du Cœur de Bourg

Le service d'aménagement et développement urbain du Pays Lédonien a vocation à accompagner les bourgs dans le lancement/suivi d'études de revitalisation et la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes. Cet accompagnement est régi par une convention cadre d'engagement réciproque pour le lancement ou la mise en œuvre d'un Programme Global d'Aménagement et de Développement du Cœur de Bourg. Cette dernière cadre les modalités d'accompagnement, les missions réalisées, les engagements réciproques, la gouvernance et les modalités financières

Le PETR du Pays Lédonien est engagé depuis 2015 dans le programme de revitalisation des bourgs centres développé par le Conseil Régional de la Région Bourgogne Franche Comté.

C'est ainsi qu'une mission d'ingénierie mutualisée a été mise en place par le PETR du Pays Lédonien pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur programme de revitalisation.

Dans la continuité de cette expérimentation régionale, le PETR du Pays Lédonien, en partenariat avec les intercommunalités, a décidé de conforter cette offre d'ingénierie mutualisée en vue d'accompagner davantage de communes dans la réalisation de programmes globaux d'aménagement des cœurs de bourgs.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle phase de contractualisation régionale (Territoires en Action), les communes concernées, les intercommunalités et le PETR du Pays Lédonien s'engagent conjointement dans le cadre d'une convention, à mutualiser des moyens en vue de lancer ou mettre en œuvre des programmes globaux d'aménagement et de développement des cœurs de bourgs, sur les intercommunalités du PETR du Pays Lédonien.

Il faut compter entre 2000 et 3000 € l'accompagnement du Pays Lédonien, et ensuite autour de 40 000 € l'étude. Cette dernière est financée en partie par des fonds européens et par la région, pour un autofinancement autour de 25 à 30 %.

François Foucquart : Opération cœur de bourg équivalent à bourg centre pour les non chefs-lieux de canton.

Le maire répond que c'est ce qu'il vient d'expliquer.

Amandine Guichardot : Combien de temps pour l'étude : 12 à 18 mois,

Marie-Noëlle Roy : il faudra du concret, car les gens se sont épuisés sur Village du futur. Le maire répond que ce n'est pas la même opération, nous sommes dans un projet global d'aménagement du territoire avec une programmation concrète sur dix à quinze ans. Ce sera le conseil municipal qui priorisera les actions d'aménagement. Un chargé de mission du Pays lédonien est dédié à cette opération. Ce sera plus concret.

Jean Nozière : il faudrait savoir si village du futur est mieux sans « vraiment vraiment ». Réponse de Monique Gaudron : il y a des villages contents et d'autres aussi déçus que nous.

Amandine : quel investissement personnel ? Réponse du maire : il y aurait un comité de pilotage (maire+adjoints) et retour vers le conseil.

Roger Ballet : sur la communication il faudra expliquer qu'on ne réitère pas l'opération village du futur.
 Chantal Martelin: est-ce qu'il n'y aura que le maire et les adjoints ? Réponse du maire : non, ils formeront le comité de pilotage mais le conseil décide au final, comme d'habitude. Ce n'est pas la même opération que village du futur.
 Deux contre et 17 pour. Adopté.

9/ Fixation des prestations des agents techniques communaux en 2022 pour l'Association Foncière de Domblans

Part demandée par la commune à l'AFR : 2257.74€

Adopté à l'unanimité

10/ Transfert des dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau et assainissement sur l'exercice 2022 : 10145.58€

Adopté à l'unanimité

11/ Demande de subventions DETR + demande de subventions au département

Travaux : création d'un trottoir vers l'ancienne gendarmerie

DEPENSES		RECETTES	
SJE	15 797,94 € HT	DETR (30 %)	4 739,38 € HT
		Département (30 %)	4 739,38 € HT
		Autofinancement	6 319,18 € HT
TOTAL	15 797,94 € HT	TOTAL	15 797,94 € HT

Travaux : changements portes d'entrée et vantaux pour une meilleure protection thermique

DEPENSES		RECETTES	
Genevoix	24 512 € HT	DETR (30 %)	7 353,60 € HT
		Département (30 %)	7 353,60 € HT
		Autofinancement	9 804,80 € HT
TOTAL	24 512 € HT	TOTAL	24 512 € HT

Création de plateformes de jeux pour enfants

DEPENSES		RECETTES	
Kompan	30 745,80 € HT	DETR (30 %)	9 223,74 € HT
		Dotation Relance Jura ((30 %)	9 223,74 € HT
		Autofinancement	12 298,32 € HT
TOTAL	30 745,80 € HT	TOTAL	30 745,80 € HT

Création de plateformes de jeux pour enfants Brery

DEPENSES		RECETTES	
Kompan	12 717,90 € HT	DETR (30 %)	3 815,37 € HT
		Dotation Relance Jura ((30 %)	3 815,37 € HT
		Autofinancement	5 087,16 € HT
TOTAL	12 717,90 € HT	TOTAL	12 717,90 € HT

Création de plateformes de jeux pour enfants Salle des fêtes Roger Noziere

DEPENSES		RECETTES	
Kompan	39 838,80 € HT	DETR (30 %)	11 951,64 € HT
		Dotation Relance Jura ((30 %)	11 951,64 € HT
		Autofinancement	15 935,52 € HT
TOTAL	39 838,80 € HT	TOTAL	39 838,80 € HT

Travaux : réfection de la toiture de l'église

DEPENSES		RECETTES	
Monamy	75 423,37 € HT	DETR (30 %)	22 627,01 € HT
		Dotation Relance Jura ((30 %)	22 627,01 € HT
		Autofinancement	30 169,35 € HT
TOTAL	75 423,37 € HT	TOTAL	75 423,37 €

Une erreur est relevée sur les chiffres (aire de jeux), elle sera corrigée dans les délibérations.

Jean NOZIERE: qui est responsable en cas d'accident dans la cours de l'école ? réponse, pendant les heures scolaires c'est la directrice de l'école, pendant le périscolaire, ce sera la CCBHS. En dehors la mairie décline toute responsabilité en cas d'utilisation indue.

Adoption à l'unanimité.

Présentation des projets d'aires de jeux.

Remarque de Roger Ballet : attention à la microstation lors de l'implantation à Bréry.

Remarque de François Foucquart : pas d'accès PMR sur l'aire de Bréry alors qu'il y en a sur les autres projets.

12/ Acception de la participation de Frontenay sur l'aire de jeux de l'école.

La commune de Frontenay propose de participer à hauteur de 300 € aux futurs aménagements de l'école (6 élèves x 50 €)

Adoption à l'unanimité.

13/ délibérations modificatives du budget

DM 2 sur le budget 60701 (eau et assainissement)

17 544.31 euros HT - 2000 euros de crédits disponibles : il manque 15 545 euros au compte 673 en arrondissant

dépense de fonctionnement compte 673 : + 15 545 euros

dépense de fonctionnement compte 023 : - 12 649 euros

recette de fonctionnement compte 7087 : + 596 euros

recette de fonctionnement compte 7588 : + 2300 euros

dépense d'investissement compte 2178 : - 12 649 euros

recette d'investissement compte 021 : - 12 649 euros

DM 3 sur le budget général

Dépense de fonctionnement compte 6188 : + 600 € (charges de personnel)

Eau : Adoption à l'unanimité.

Charges de personnel : Adoption à l'unanimité.

14/Subvention exceptionnelle coopérative scolaire :

En fait ce n'est pas tout à fait une subvention exceptionnelle. Suite à une erreur informatique les enseignantes de l'école n'ont pas pu commander en temps et en heure les cadeaux de Noël pour les élèves de l'école (rappel sur le budget communal 10 € par élève). Afin que les enfants aient leurs cadeaux le dernier jour d'école (et surtout

avant Noël, la coopérative scolaire a réglé par chèque la somme de 752 €; il convient donc de verser cette somme à la coopérative au lieu de payer directement la facture.

Adoption à l'unanimité.

15/ Etude hydraulique pour la gestion des inondations sur les communes Voiteur & Domblans (information)

4 bureaux d'études ont été consultés. Malheureusement, aucune offre n'a été déposée. Les motifs de cet échec au niveau de la consultation et les réponses des Bureaux d'Etudes contactés sont identiques : délais de réponse trop court pour faire une offre couplée à un plan de charge complet pour le 1^{er} semestre de l'année 2023, voir pour l'entièreté de l'année 2023. Depuis le COVID et la mise à l'arrêt de nombreux projets, les entreprises peinent à rattraper le retard, sans compter les difficultés pour ces BE à recruter du personnel.

Par conséquent, proposition :

D'élargir la consultation à des bureaux d'études (BE) implantés au-delà de la région Bourgogne Franche Comté, avec probablement la même problématique que celle citée par les 4 locaux.

De laisser un temps de réponse jusqu'au 23 février 2023 avec un délai d'exécution de l'étude 2nd semestre 2023.

Jean Nozière conseille de communiquer sur le fait que l'appel d'offre est infructueux afin d'éviter les malentendus et qu'un nouveau est relancé. Le maire répond qu'il informera, comme à son habitude, les habitants par courrier.

16/ Le dossier sera envoyé à chaque élu

17/ Prochain conseil municipal le 19/01/2023

Explication sur le différend avec M. et Mme Colin de Bréry.

Prise de possession de la nouvelle gendarmerie au 1^{er} janvier. Pas d'inauguration prévue pour l'instant mais rien n'est fermé.

Vœux le 15/01/2023 à 11h salle des fêtes Roger Nozière

18/ Questions diverses :

Amandine : l'eau chaude de la SDF est très chaude. Réponse : il y a des normes sanitaires 60° minimum

Amandine : Le miroir vers la boulangerie est mal orienté. Rémi s'en charge.

Sandrine : présentation d'une proposition de panneau d'affichage électronique

Chantal Martelin : rappel sur l'orientation des poubelles : face à la route.

Rentrer ses poubelles.

Le tri a régressé donc ça coûte plus cher.

Les explications données par le Sictom sur l'augmentation des prix provoquent la colère de plusieurs conseillers :

« on a le sentiment que c'est la bouteille à l'encre et que les augmentations sont sans fin »

Jean NOZIERE : Il faut prendre rapidement une décision sur la maison Syamour. La commission propose de vendre. Le maire demande qu'une étude exhaustive soit réalisée sur la réhabilitation du bâtiment, son coût avec subventions éventuelles, impact financier,

Monique : les colis sont prêts.

Jérôme : fayas à Bréry le 25 en présence de TF1

Le secrétaire de séance :



Le maire :

